



Redressement urssaf a payer par le salarié

Par **Rochelais**, le **26/11/2012** à **21:50**

Bonjour mon ex entreprise a eu un redressement d' urssaf. Deux ans après mon départ ils me demandent la somme de 1300 euros correspondant a la regul des cotisations salariales . C est très rare mais ils ont le droit.... Est ce que je peux deux ans après faire une procédure d' prudhomme car de nombreuses heures supl ne m ont pas ète réglées.
Comment dois je répondre a leur courrier.

Par **pat76**, le **27/11/2012** à **16:39**

Bonjour

Il y a eu liquidation judiciaire de votre ex-employeur?

Par **Rochelais**, le **27/11/2012** à **21:03**

Merci de votre réponse pat76
Non ils sont toujours en activité ...

Par **pat76**, le **04/12/2012** à **13:00**

Bonjour

Si votre employeur est toujours en activité je ne comprends pas que l'URSSAF se retourne contre vous pour vous réclamer le paiement de cotisation.

Vous pouvez vous retourner contre votre ex-employeur en saisissant le Conseil de Prud'hommes.

Par **Rochelais**, le **04/12/2012** à **18:50**

Merci pat76 pour votre aide . Mais c est mon ex employeur qui me réclame cet argent !!!!!
Que dois je leur répondre ?

Par **pat76**, le **12/12/2012** à **13:44**

Bonjour

C'est votre ex-employeur qui vous réclame le paiement des cotisations salariales.

Vous ne répondez pas et vous attendez une éventuelle procédure devant le Conseil des Prud'hommes que devra engager votre ex-employeur.

Vous avez reçu une lettre simple ou recommandée de la part de votre ex-patron?